

FICHE AMENDEMENT 12

III EME PARTIE : LES POLITIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION

TITRE III : POLITIQUES ET ACTIONS INTERNES

CHAPITRE I : MARCHÉ INTÉRIEUR

SECTION 5 : RÈGLES DE CONCURRENCE

Sous-section 2 : Les aides accordées par les Etats membres

Proposition d'amendement pour l'article III-53

Déposée par: **M.J.CHABERT**

M.M.DAMMEYER

M.P.DEWAEL

Mme C. du GRANRUT

M.C.MARTINI

M.R.VALCARCEL SISO

Qualité : - **Membre** - **Suppléant** - **Observateur**

Ajouter à la fin de cet alinéa :

- e) les autres catégories d'aides déterminées par des règlements ou des décisions européens adoptés par le Conseil sur proposition de la Commission **après consultation du Comité des régions.**

Explication éventuelle :

Il s'agit d'un domaine de consultation pertinent pour le Comité des régions eu égard aux compétences des autorités locales et régionales dans les Etats membres en la matière.